

En bref...

Dépôts illégaux

Suite à des dépôts sauvages de matériaux de chantier sur le territoire de la commune, la Gendarmerie de Morzine vous rappelle qu'il est formellement interdit de déposer des gravas (y compris sur sa propriété) en dehors des dépôts officiels. Il est également rappelé que tout dépôt d'épaves automobile est interdit.

Que faire alors ?

Utiliser le dépôt de matériaux inertes
Du pont de Gys

Fonctionnement du site :

Seuls les déchets inertes qui proviennent d'un chantier sur l'une des 9 communes de la CCVA seront acceptés.

Les horaires d'ouverture du site sont les suivants : **du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.**

Tout dépôt en dehors des ces horaires est interdit et il ne sera pas accordé de dérogation. Le site fermera le 30 novembre 2011.

Le tarif reste inchangé : 4,50 euros TTC la tonne.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service Environnement de la Communauté de communes de la Vallée d'Aulps au 04 50 72 91 83.

Horaires d'ouverture de la Mairie

- * **Lundi**
8h30-11h30
13h30-16h30
- * **Mardi**
8h30-11h30
- * **Jeudi**
8h30-11h30
- * **Vendredi**
8h30-11h30
13h30-16h30

Fête

Médiévale

Abbaye
St-Jean d'Aulps

Samedi 20 août
Dimanche 21 août
De 10h00 à 18h30

Mairie de La vernaz
Chef-Lieu
74200 La Vernaz

Tél. : 0450721040
Télécopie : 04 50 72 11 09

Téléchargez La Vernaz
Infos sur
www.lavernaz.fr



Edito

Depuis plusieurs semaines, le beau temps règne sur notre région. Ce phénomène plutôt agréable au quotidien n'a pas que des bons côtés.

En effet, la sécheresse s'installe et le niveau des sources d'eau potable de la commune a fortement diminué. Hélas, Les pluies de ces derniers jours ne vont pas inverser la tendance. Face à cette situation, des mesures doivent être prises...

La mise en place d'un arrêté visant à limiter la consommation d'eau est donc devenu indispensable.

Afin de comprendre les raisons de cette mesure, nous vous proposons de découvrir quelques données sur ce sujet.

Les sources de la commune

L'approvisionnement en eau potable du Chef-Lieu repose depuis 1936 sur deux sources : le Greppon et Chez Vallet.

Une fois captée, l'eau de ces deux sources est directement stockée dans un même réservoir. Elle ne nécessite aucun traitement préliminaire.



Le réservoir a une capacité totale de 220 000 litres, dont 120 000 litres pour la réserve incendie.



Le hameau du Jotty est alimenté par sa propre source. Celle-ci nécessite un traitement par ultrafiltration sur membranes.

D'après l'étude réalisée sur les sources du Chef-Lieu de 2006 à 2010, on peut remarquer que les débits des deux sources alimentant la commune sont en baisse depuis 2007.

La saison estivale est bien évidemment la plus critique, d'autant plus qu'elle a tendance à s'allonger (d'avril à novembre).

L'alimentation en eau de la commune va donc devenir de plus en plus critique dans les années à venir.

Que faire?

- Continuer à économiser l'eau par la mise en place de récupérateurs d'eau par exemple.
- Poursuivre la rénovation et le suivi du réseau d'eau afin de minimiser les fuites.
- Continuer les relevés à l'entrée du réservoir.
- Prendre un arrêté de limitation en cas de baisse importante des débits.

A consulter sur internet

- Une analyse précise et détaillée de l'état des sources de la commune de 2006 à 2010.
- Les analyses d'eau périodiques.
- L'arrêté départemental concernant les restrictions d'eau.

Petit rappel sur les déchets



LES ORDURES MENAGERES

Elles sont à jeter dans les bacs des ordures ménagères situés au niveau des points de regroupement : au Gerdil, à l'entrée de la commune en venant de Bioge, au chef lieu, sur la place de la Mairie, au Plan de la Chaux, à la Villaz, au Presbytère, au Cimetière, à Trélachaud et au Jotty.



LE CARTON

Les cartons propres et pliés peuvent être déposés dans la cabane prévue à cet effet, place de la Mairie.

LES MULTIMATERIAUX RECYCLABLES

Les papiers, les flacons et bouteilles en plastique, les emballages en carton, les emballages en acier et en aluminium et les briques alimentaires doivent être déposés dans les colonnes vertes à bande jaune, situées place de la Mairie et au Jotty.

LE VERRE

Les bouteilles et les flacons sans les bouchons et les bocaux sans les couvercles sont à déposer dans la colonne verte à bande verte, située sur la place de la Mairie et au Jotty.

D'après un document réalisé par Lidwine Gleizes / CCVA

Budget principal (fonctionnement)

Les recettes	
Vente produit: Forêts, cantine, services	18 200,00 €
Impôts locaux	134 600,00 €
Dotations de l'Etat + taxe électricité	103 000,00 €
Diverses Locations (appartements, presbytère, Gorges du Pont du Diable).	40 000,00 €
Fonds genevois compensation	15 000,00 €
Total	310 800,00 €
Les dépenses	
Charges à caractère général (combustible, électricité, carburant, etc...)	42 500,00 €
Bâtiments, forêts, véhicules, assurances, éclairage public	49 500,00 €
Fêtes, cérémonie, transports collectifs, téléphone	16 100,00 €
Taxes foncières, impôts	4 000,00 €
Charges du personnel	108 000,00 €
Dépenses imprévues	19 000,00 €
Indemnités des élus (maire + adjoints)	15 000,00 €
Cotisations aux SIVOM et CCAS, subventions aux associations, budget eau, pompiers	49 000,00 €
Intérêts à rembourser	7 700,00 €
Total	310 800,00 €

Budget principal (investissements)

Les recettes	
Excédent investissement reporté	103 600,00 €
Récupération de la TVA	10 100,00 €
Excédent fonctionnement	88 400,00 €
Subvention	9 000,00 €
Total	211 100,00 €
Les dépenses	
Remboursement emprunt capital	28 400,00 €
Route (fonds concours CCVA)	10 000,00 €
Achat terrains, pistes forestières	60 000,00 €
Achat remise travaux (église et équipement sportif)	106 700,00 €
Achat tables (Cure) et ordinateur (Mairie)	6 000,00 €
Total	211 100,00 €

Etats des emprunts

Nature	Date de fin	Montant
Programme d'aménagement du Plan de la Chaux	2012	99 000,00 €
Groupe scolaire	2015	177 000,00 €
Aménagement La Villaz(éclairage)	2029	96 600,00 €

Budget EAU (fonctionnement)

Les recettes		
Vente eau + redevance assainissement		36 300,00 €
Opération d'ordre		10 960,00 €
Excédents		6 500,00 €
Subvention du budget principal		28 000,00 €
	Total	81 760,00 €
Les dépenses		
Electricité	2 400,00 €	10 300,00 €
Produits de traitement	4 000,00 €	
Fournitures entretien	3 900,00 €	
Réparation + analyses		13 500,00 €
Charges personnel		4 000,00 €
Amortissement des installations		43 300,00 €
Charges des intérêts		9 900,00 €
Frais téléphone		760,00 €
	Total	81 760,00 €

Budget EAU (investissements)

Les recettes	
Amortissement	43 300,00 €
Récupération TVA	8 700,00 €
Subvention	27 000,00 €
Amortissement des immobilisations	38 400,00 €
	Total 117 400,00 €
Les dépenses	
Déficit 2010	11 900,00 €
Opération d'ordre	49 300,00 €
Remboursement des emprunts	21 000,00 €
Immobilisation en cours	35 200,00 €
	Total 117 400,00 €

Etats des emprunts

Nature	Date de fin	Montant
Assainissement Plan de la Chaux	2011	31 000,00 €
Eau Plan de la Chaux	2011	59 000,00 €
Filtration eau du Jotty	2027	100 000,00 €
Eau Jotty	2030	100 000,00 €
Eau Chez Nicoud + La Cruze	2013	69 000,00 €
Assainissement La Villaz	2020	55 000,00 €